



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

QUE le rôle de perception foncier pour l'année 2026 confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 101-2026 adopté le 26 février 2026 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier par intérim au 20 rue de l'Église;

QUE l'envoi des comptes de taxes foncières soit fait le ou vers le 6 mars 2026 et ces comptes seront payables en 4 versements, soient le 6 avril, le 5 juin, le 4 septembre et le 6 novembre 2026;

QUE les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte de taxes d'ici le 12 mars 2026 devront communiquer avec le bureau de la Municipalité;

QUE le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donnée à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 6^e jour de mars, deux mille vingt-six.

Jean Langelier

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Jean Langelier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 mars 2026

Jean Langelier

Directeur général et greffier-trésorier par intérim